

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 9 juin 2026

Sous la présidence de M. Christian REBERT, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 19

Quorum : 10

Date de convocation : 03/06/2026

Présents :

M. Christian REBERT

Mme Pauline HAMRAOUI

M. Francis BONZON

Mme Anne-Lucie DANJEAN

M. Jacques SCHWARTZ (à partir de 21h10)

Mme Stéphanie RITZENTHALER

M. Jacques GAUDÉ

Mme Véronique LINTZ-RUIZ

M. Jean-Philippe STARCK

Mme Corinne LUDWIG

Mme Anne-Lise PIERRAT

M. Nicolas VAN HEYGHEN

M. Stéphane FRANCK

Mme Sema UCTEPE

Mme Alexia LE ROY

M. Aurélien TREIBER

M. Odin LUDWIG (jusqu'à 21h20)

Mme Natacha LEY

M. Nathan SCHANGEL

Ont donné procuration : M. Jacques SCHWARTZ à Mme RITZENTHALER

Absents excusés non représentés : /

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
3. Règlement intérieur du conseil municipal
4. Désignation des représentants de la commune au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires
5. Attribution de subventions
6. Décision modificative n°1
7. Rapport des commissions et des délégués aux syndicats intercommunaux
8. Divers

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Point 1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. le maire

M. le maire propose de désigner Mme Corinne LUDWIG comme secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Katia TRICOT, secrétaire générale.

Le point est adopté à l'unanimité.

Point 2 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Rapporteur : M. le maire

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 avril 2026 est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Point 3 – Règlement intérieur du conseil municipal (D-2026-06-02)

Rapporteur : M. le maire

M. le maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement du conseil municipal. Il encadre l'organisation des séances (réunions mensuelles, convocations, quorum, possibilité de huis clos), le déroulement des débats (tour de parole, amendements, modalités de vote), ainsi que la gestion des procurations et les conditions d'exclusion des conseillers absents ou perturbateurs.

Il précise également les modalités de rédaction et de diffusion des procès-verbaux, rappelle que les commissions municipales ont un rôle uniquement consultatif (sans pouvoir décisionnel) et liste les délégués dans les organismes extérieurs.

Enfin, il fixe les conditions d'organisation des référendums locaux et prévoit la procédure de modification du règlement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'adopter le règlement intérieur ci-joint dans les conditions exposées par M. le maire.

Point 4 – Désignation des représentants de la commune au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (D-2026-06-03)

Rapporteur : M. le maire

En application de l'article R. 1424-33-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) il est institué auprès des communes des comités consultatifs communaux de sapeurs-pompiers volontaires.

Ces comités consultatifs communaux sont compétents pour donner leur avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Ils sont notamment consultés sur les questions d'engagement et de changement de grade.

Ils sont obligatoirement saisis, pour avis, du règlement intérieur du corps communal.

L'organisation et le fonctionnement de ces comités sont actuellement régis par l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires.

Aux termes de cet arrêté, le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers est présidé par le maire, membre de droit, et doit comprendre un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal à raison d'un membre issu de chaque grade composant celui-ci soit, pour le centre de première intervention d'Andolsheim, un total de cinq membres.

Le chef de corps est également membre de droit avec voix consultative.

Les représentants de la commune sont désignés, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires, par le conseil municipal parmi ses membres n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire.

L'article L. 2121-21 du CGCT indique « qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une désignation ou une présentation ». Cependant, ce même article ajoute que « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- au titre de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au scrutin secret

PROCÈDE

- à l'élection de cinq représentants de la commune qui seront appelés à siéger au sein du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers et à la condition qu'ils n'aient pas la qualité de sapeur-pompier volontaire.

Sont candidats :

1. Francis BONZON (suppléante Alexia LE ROY)
2. Stéphanie RITZENTHALER (suppléante Sema UCTEPE)
3. Natacha LEY (suppléante Anne-Lise PIERRAT)
4. Aurélien TREIBER (suppléante Corinne LUDWIG)
5. Nicolas VAN HEYGHEN (suppléant Jacques GAUDÉ)

Sont élus, à l'unanimité (19 voix), représentants de la commune au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers :

1. Francis BONZON (suppléante Alexia LE ROY)
2. Stéphanie RITZENTHALER (suppléante Sema UCTEPE)
3. Natacha LEY (suppléante Anne-Lise PIERRAT)
4. Aurélien TREIBER (suppléante Corinne LUDWIG)
5. Nicolas VAN HEYGHEN (suppléant Jacques GAUDÉ)

Point 5 – Attribution de subventions (D-2026-06-04)

Rapporteur : M. le maire

Deux demandes de subventions ont été adressées à la commune.

Demande du club de gymnastique rythmique et sportive de Fortschwihr

Par courrier en date du 14 mai, Mme Françoise MOULIN, présidente du club de gymnastique rythmique et sportive de Fortschwihr, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'occasion des finales nationales.

En effet, deux gymnastes résidant à Andolsheim, Eloïse FELDEN et Laura POLESE, ont participé aux championnats de France des ensembles de gymnastique rythmique qui se sont tenus à Tourcoing les 6 et 7 juin 2026. Cette demande vise à contribuer au financement des frais de déplacement, afin de réduire le reste à charge pour le club et les familles des sportives, estimés entre 2 800 et 3 000 euros. Il correspond au déplacement de 12 gymnastes, 4 entraîneurs, un juge ainsi que celui d'une sportive internationale venant d'Italie et son entraîneur.

La présidente précise également que cinq autres gymnastes domiciliées dans la commune sont licenciées au club de Fortschwihr. Une participation financière de la commune d'Andolsheim également à ce titre permettrait ainsi de limiter l'augmentation des cotisations prévue à la prochaine rentrée.

M. le maire propose d'attribuer une subvention destinée à soutenir la participation des gymnastes aux championnats, à l'exclusion des cotisations liées à l'adhésion d'autres jeunes sportives de la commune à l'association. Il précise que l'aide versée par la commune au titre des cotisations est exclusivement réservée aux adhésions au sein des associations communales.

Demande du conseil presbytéral

Par ailleurs, M. Pierre ABRY, vice-président du conseil presbytéral, par courrier du 28 mai dernier sollicite une subvention pour la rénovation des volets et de la corniche du presbytère dont le montant des travaux s'élève à 18 085,25 € selon le devis transmis.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, qui confère au conseil municipal la compétence pour attribuer des subventions ;

Vu l'article L. 1111-2 du même code, qui dispose que les collectivités territoriales peuvent attribuer des subventions dans le cadre de leurs compétences et en fonction de l'intérêt public local ;

Vu l'article L. 2251-3 du Code général des collectivités territoriales, qui autorise les communes à accorder des aides aux associations et organismes contribuant à la vie locale ;

Considérant que la participation de jeunes gymnastes domiciliées à Andolsheim à un événement sportif d'envergure nationale contribue à la promotion du sport et à l'épanouissement des jeunes de la commune ;

Considérant que la rénovation du presbytère, bâtiment patrimonial, s'inscrit dans une démarche de préservation du patrimoine communal et contribue à l'attractivité du territoire ;

Considérant que ces demandes s'inscrivent dans le cadre des compétences de la commune en matière de soutien aux associations et à la préservation du patrimoine local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de verser au club de Gymnastique rythmique et sportive de Fortschwihr une subvention d'un montant de 400 € correspondant à la participation pour contribuer au financement des frais de déplacement liés à la participation de ses gymnastes aux championnats de France des ensembles de gymnastique rythmique.

- de verser au conseil presbytéral une subvention d'un montant de 1808,52 €, soit 10% du montant de la facture acquittée pour la rénovation des volets et de la corniche du presbytère

AUTORISE

- le maire ou son représentant à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT

- que les crédits seront inscrits au budget.

Point 6 – Décision modificative n°1 (D-2026-06-05)

Rapporteur : M. le maire

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2026, en réponse à des besoins comptables et opérationnels identifiés en cours d'exercice. Elle s'inscrit dans le cadre des règles budgétaires définies par l'instruction comptable M57 et le code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'objet de cet ajustement consiste en une régularisation d'écritures concernant une subvention perçue en 2025. Il s'agit de l'aide apportée par la Ligue du Grand Est de football pour le club house. Celle-ci a été affectée au compte 1318 relatif aux subventions amortissables. Or Les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas soumises à l'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées. Il s'agit donc d'imputer la subvention sur le compte 1328 relatifs aux subventions non amortissables.

Cette correction, purement comptable, ne modifie pas le montant global du budget primitif ni son équilibre. Elle vise à rétablir la sincérité des écritures budgétaires et à garantir la traçabilité des financements, conformément aux principes de la comptabilité publique locale.

M. le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE

Chapitre 13

Subvention d'investissement reçue

	Compte	Montant	Sens
131 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	1318 - autres	+ 25 000, 00 €	Dépenses
132- Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	1328 - autres	+ 25 000, 00 €	Recettes

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2026,

Considérant que des dépenses imprévues sont survenues en cours d'exercice,
Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires afin de garantir la continuité du service public et le bon fonctionnement des services communaux,
Considérant que la présente décision modificative respecte l'équilibre budgétaire et les règles de gestion financière applicables,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative ci-dessus mentionnée,
- de porter ces ajustements au budget primitif 2026.

Point 7 – Rapport des commissions et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission des finances

L'État a lancé en 2026 une mise à jour locale des valeurs locatives des logements, afin d'intégrer des éléments de confort devenus standards (eau, électricité, WC, douche, chauffage...). Cette actualisation, gérée par la DGFIP (direction générale des finances publiques), vise à renforcer l'équité fiscale et aura un impact sur la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2027.

Dans le Haut-Rhin, 23 % des logements sont concernés. À Andolsheim :

- 233 logements sont potentiellement concernés (23 % du total)
- Hausse moyenne estimée (taxe foncière sur les propriétés bâties/taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)/taxe d'enlèvement des ordures ménagères/taxe spéciale d'équipement) : 39,79 € par logement
- Recettes supplémentaires pour la commune : 6 431 €

Les propriétaires seront informés via leur espace fiscal et pourront contester si besoin. Interrogé par la DGFIP, M. le maire a donné son accord pour la mise en œuvre de la réévaluation, dans un souci d'équité fiscale.

Une consultation auprès des établissements bancaires a été engagée cette semaine pour un montant de 1,1 million d'euros, afin de permettre le remboursement du crédit relais contracté en 2024 dans le cadre de l'aménagement du complexe sportif. La date limite de réception des offres est fixée au 29 juin 2026 à 18h. Le choix définitif de l'établissement retenu interviendra le 10 juillet 2026.

Commission urbanisme et logement

La commission s'est réunie les 5 et 26 mai 2026 : 15 déclarations préalables, 3 permis de construire, 4 certificats d'urbanisme d'information et 2 déclarations d'intention d'aliéner ont été instruits.

Il est rappelé que toute demande d'autorisation puis les décisions figurent sur le tableau d'affichage de la mairie. Les autorisations sont ensuite reprises dans le journal municipal Andolsheim.com.

Mme Anne-Lise PIERRAT informe que le nombre de dossiers traités à ce jour est supérieur de 10 par rapport à celui de l'an dernier à la même période.

Commission travaux et bâtiments

Le 29 mai dernier, la commission de sécurité a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'école maternelle suite à la visite sur site effectuée le 10 mars.

La commission travaux a rencontré la commission embellissement. Les personnes présentes et disponibles ont pu ensuite participer aux plantations avec le service technique.

Au cours des dernières semaines, plusieurs interventions ont été réalisées, tant au niveau des bâtiments que des espaces publics.

S'agissant des bâtiments communaux, diverses opérations ont eu lieu. Le 18 mai 2026, la société SNEF est intervenue pour programmer et mettre en place l'ouverture à distance du portail d'accès de l'école et du péricolaire. Le 19 mai, l'entreprise STREHL a procédé à une tentative de débouchage de l'évacuation des eaux usées de la cuisine du bâtiment des « Quilles ». Le lendemain, le 20 mai, INERA a réalisé une inspection par caméra des canalisations des deux côtés afin de localiser précisément le point d'effondrement et d'évaluer l'état général du réseau en vue de son remplacement. Un devis est actuellement en attente ; une solution de chemisage avec SIEPI a également été évoquée, mais son coût reste très élevé.

En lien avec Colmar Agglomération, plusieurs actions ont été menées. Le 25 mai 2026, une rencontre a eu lieu avec ARKEDIA, intervenant pour le compte de la Colmarienne des Eaux, concernant un projet d'augmentation de la capacité d'évacuation des eaux des secteurs « Perdrix » et « Impasse de la Digue ». Par ailleurs, la Colmarienne des Eaux, en collaboration avec l'entreprise TORREGROSSA, a procédé au remplacement d'une grille de siphon et d'un regard dans rue du Moulin.

En matière de travaux réalisés en régie, différentes opérations d'entretien courant ont été effectuées : le rebouchage de nids-de-poule sur le chemin de l'association foncière et la route de Widensolen, le comblement d'espaces entre les pavés de la rue du Centre ainsi que les plantations estivales en lien avec la commission embellissement. Enfin, la reprise des observations suite au contrôle APAVE est en voie d'achèvement pour plusieurs sites.

Parmi les autres points, il convient de noter l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse pour le service technique.

Commission vie scolaire et périscolaire

Le 29 avril, le comité de pilotage du projet scolaire et périscolaire a tenu sa première réunion. Il a reçu les directrices des écoles et du périscolaire. L'objectif était de recenser les attentes pédagogiques, fonctionnelles et organisationnelles des directrices.

Lors de la réunion de l'association *Loisirs et Liberté* du 9 avril 2026, a notamment été abordée la question du remplacement urgent du logiciel de gestion. Les missions du comité ont été redistribuées entre membres (finances, événements, logistique, etc.) et les projets comme l'animation été 2026 (11 sorties prévues) et le marché aux puces du 10 mai (organisation détaillée, restauration et achats de gobelets réutilisables) abordés. Le bilan financier de la soirée conte affiche un déficit de 698,51 €, malgré une participation réussie.

Mme HAMRAOUI ajoute qu'une réflexion est actuellement menée, dans le cadre du mandat en cours, sur l'avenir des bâtiments scolaires et périscolaires. Un projet global relatif à ces équipements est en phase d'étude. Les premières réunions organisées à ce sujet témoignent d'une dynamique positive et d'un réel engagement des participants. Dans le cadre de ce projet, une visite de la nouvelle école d'Oberentzen, qui a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2025, est prévue.

21h 10 : arrivée de M. Jacques SCHWARTZ

Commission communication

La commission s'est réunie les 21 avril et 19 mai. Elle a notamment mené une réflexion sur le site internet communal et procédé à l'élaboration du bulletin municipal *Andolsheim.com*, dont le prochain numéro est actuellement en cours de finalisation. Par ailleurs, elle a travaillé sur le prospectus de la soirée cinéma ainsi que sur un livret d'accueil destiné aux nouveaux arrivants.

Commission jeunesse

Les membres de la commission se sont réunis la semaine passée et ont élaboré le prospectus du concours des talents, organisé lors de la fête du sirop du 4 juillet prochain, qui va être distribué et publié.

Mme Pauline HAMRAOUI indique que le montage de l'entretien du doyen de la commune avec les jeunes de la commission, qui sera diffusé avant le film lors de la séance de cinéma de plein air, est achevé. Sa durée est d'environ 20 minutes. Afin d'assurer une bonne compréhension des propos du doyen, une attention particulière devra être portée à la qualité du son. Ce point sera vérifié en amont avec les projectionnistes de l'association.

Commission vie associative

Le 4 juin dernier, la commission a rencontré les présidents d'associations afin d'échanger sur plusieurs points essentiels. L'ordre du jour portait notamment sur l'attribution des subventions, les modalités d'utilisation des salles communales ainsi que sur les outils de communication proposés par la commune comme Intramuros. A noter que 21 associations ont été représentées et 9 absentes.

21h 20 : M. Odin LUDWIG quitte la séance

Commission des affaires culturelles

La commission s'est réunie le 3 mai afin notamment de dresser un historique des actions menées par le passé comme notamment l'organisation de pièces de théâtre, d'un festival de l'humour, de séances de cinéma en plein air ainsi que de l'exposition Nom'art.

Parmi les projets en cours, Mme Véronique RUIZ évoque l'organisation d'une séance de cinéma en plein air le 29 août, avec la projection du film En fanfare ainsi que l'exposition Nom'art, qui portera cette année sur le thème des animaux dans la peinture. Comme habituellement, la journée du 13 novembre sera réservée aux scolaires et au périscolaire, tandis que le 14 novembre sera ouverte au grand public. De nouvelles pistes d'animation sont également à l'étude, dans le respect toutefois des actions menées par les associations afin d'éviter tout empiètement.

Commission environnement, développement durable

Les géraniums ont été plantés avec les agents communaux et certains membres de la commission travaux, comme évoqué précédemment. Un administré a proposé à la commission de récupérer une ancienne calèche en bois. Celle-ci a été acceptée et récupérée. Elle sera restaurée et servira de support pour accueillir des fleurs.

Commission voirie, circulation et accessibilité

Un deuxième balayage annuel a été effectué le 26 mai 2026 par l'entreprise AFC, contribuant ainsi à l'entretien général des voiries communales.

Dans le cadre des actions menées avec la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), la Direction Départementale des Territoires (DDT) a mis en place un radar de collecte de données de vitesse à l'entrée de la rue de Bischwihr du 18 mai au 1^{er} juin, puis à la sortie du 1^{er} au 12 juin, suite à deux accidents survenus dans ce secteur en début d'année.

Commission sécurité civile

Mme Pauline HAMRAOUI indique que la commission entamera les travaux de remise à jour du plan communale de sauvegarde après avoir fait le point de la situation avec les services municipaux et à l'issue d'une formation prévue à l'automne.

Commission mémoire et patrimoine, cimetière

La première réunion de la commission s'est tenue le 11 mai dernier, afin de définir son rôle et les projets à engager.

M. Jacques GAUDÉ évoque l'intervention de l'UNC à l'école pour préparer la sortie au musée de la Poche de Colmar à Turckheim du 29 mai. M. Francis BONZON indique que les élèves de l'école élémentaire se sont montrés particulièrement enthousiastes. M. le Maire demande si, lors de la préparation de la sortie, Jeanne Meyer, à l'origine du nom de l'école, est évoquée. M. GAUDÉ répond que non mais qu'il possède tous les éléments nécessaires pour l'évoquer à la prochaine sortie sur le thème de la seconde guerre mondiale.

M. GAUDÉ indique également avoir rencontré Mme Doris RITZENTHALER, ancien agent communal, concernant la question du cimetière afin de comprendre son mode de gestion et d'envisager la mise en œuvre de la procédure de reprise des tombes abandonnées.

Il poursuit en indiquant que la commission a pour projet de fournir à l'école élémentaire un drapeau pour entretenir le devoir de mémoire ; un élève deviendrait porte-drapeau et participerait par exemple à la cérémonie du 11 novembre. L'UNC serait prête à participer.

Centre communal d'action sociale

Le CCAS s'est réuni le 1er juin pour son installation. Après un rappel par le président du rôle du CCAS, le conseil d'administration a élu Mme Stéphanie RITZENTHALER comme vice-présidente à l'unanimité puis a délégué certaines de ses fonctions au président et en son absence à la vice-présidente. Un point a ensuite été fait concernant le registre des personnes vulnérables, les subventions versées aux associations et les aides accordées aux personnes en difficulté.

Commission consultative des sapeurs-pompiers volontaires

Le 5 juin dernier les pompiers ont élu leurs représentants à la commission :

Lieutenant : Emmanuel STEINHARD

Adjudant : Alexandre LEY /suppléant : Marc JEANVOINE

Sergent : Benoit EDENWALD / suppléant : Julien SCHANGEL

Caporal : Vincent SCHIELE /suppléant : Léo ROBERT

Sapeur : Odin LUDWIG /suppléant : Arnaud REBERT

Commission de contrôle de la liste électorale

Le tribunal judiciaire et l'administration ont validé les propositions formulées par M. le maire, telles qu'évoquées lors du conseil municipal du 23 avril dernier, relatives à la composition de la commission. Celle-ci est désormais définitivement constituée comme suit : Mme Sema UCTEPE, déléguée de la commune d'Andolsheim, M. Alexis REINOLD, délégué du Tribunal judiciaire, et Mme Marylène URBAN, déléguée de l'administration préfectorale.

Commission communale des impôts directs

Le directeur départemental des Finances publiques du Haut-Rhin a désigné les membres de la commission communale des impôts directs (CCID) d'Andolsheim pour la durée du mandat municipal, à la suite de la proposition faite par délibération du conseil municipal. Les commissaires titulaires sont : Pauline Hamraoui, Francis Bonzon, Anne-Lucie Danjean, Jacques Schwartz, Stéphanie Ritzenthaler, Jacques Gaudé, Anne-Lise Pierrat et Nicolas Van Heyghen. Les suppléants sont : Stéphane Franck, Sema Uctepe, Aurélien Treiber, Odin Ludwig, Natacha Ley, Jean-Luc Spiry, Alexis Reinold et Cédric Le Roy. Le maire est chargé d'informer les membres de leur désignation.

Scot Colmar Rhin-Vosges

La réunion d'installation a eu lieu le 19 mai. M. Michel SPITZ a été réélu président. Le comité a été largement renouvelé suite aux dernières élections. Mme DANJEAN explique que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document stratégique intercommunal de planification qui fixe, pour 15 à 20 ans, les grandes orientations d'aménagement du territoire : urbanisme (maîtrise de la consommation d'espace, lutte contre l'étalement urbain), logement (répartition géographique, typologie des logements ...), mobilités (transport, mobilité douce ...), développement économique (localisation des zones d'activités ...), environnement... dans le respect des

dispositions de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Il permet d'assurer une cohérence globale entre les 65 communes du périmètre représentant 77000 hectares et couvrant trois intercommunalités allant de la vallée de Munster jusqu'au Rhin. Selon les bureaux d'études qui accompagnent la procédure de révision du document d'urbanisme, le SCoT Colmar-Rhin-Vosges enregistre une diminution du nombre de personnes dans les logements ce qui fait qu'il y a une sous occupation des logements et ce qui a pour conséquence une augmentation des besoins en logement et en foncier. Par ailleurs, 5900 vacants sont recensés sur les 85000 logements que compte le territoire. Les projets à venir sont de diversifier le parc de logements, lutter contre les logements vacants et mieux répartir le logement social. En termes d'emploi le territoire est importateur de main d'œuvre avec des secteurs forts comme le tourisme, la viticulture, l'agroalimentaire, l'artisanat et l'industrie. Un autre sujet dont devra se saisir le SCoT est le développement des mobilités douces : développement des pistes cyclables et création d'aires de covoiturage.

Syndicat des eaux de la plaine de l'III (SIEPI)

M. Francis BONZON a été élu vice-président du SIEPI lors de la réunion d'installation du syndicat le 12 mai dernier.

Il informe que la coupure d'eau qui a eu lieu récemment dans une partie de la commune était liée à l'installation de compteur et d'un réducteur de pression.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade verte)

Le syndicat a adressé son rapport d'activité 2025 et remercie ses adhérents pour leur soutien et collaboration, essentiels à la réussite de nos missions. Le document présente un point sur le personnel, le budget, les interventions et procédures. Il en ressort qu'en 2025, la Brigade Verte d'Alsace a maintenu son activité malgré des contraintes budgétaires, avec l'adhésion de quatre nouvelles communes (portant leur total à 389) et le retrait de Saulxures. Ses missions ont principalement concerné la faune sauvage et domestique (divagations, maltraitance), les atteintes à l'environnement (dépôts sauvages, pollutions) et la sécurité publique (circulation, événements). Les sollicitations accrues, notamment en période estivale, ont renforcé la pression sur les effectifs, tandis que des réformes professionnelles (formation allongée, nouvelles compétences) sont en discussion pour améliorer l'attractivité du métier. La Brigade a aussi signé un protocole pour la faune blessée et collaboré avec les parquets pour lutter contre les infractions environnementales. Son activité s'est intensifiée (+10 % d'interventions environnementales), avec une forte implication dans la démoustication et la lutte contre le moustique tigre. Le budget, marqué par une hausse des charges, reste équilibré grâce à une gestion rigoureuse.

M. Jacques SCHWARTZ annonce que la séance d'installation a eu lieu ce jour. M. Maxime BELTZUNG, maire de Masevaux-Niederbruck a été élu président. Lors de cette réunion, la fonction de garde champêtre a été présentée aux délégués et des informations sur le développement des moustiques et notamment des moustiques tigres. Ainsi il a été dit que ce dernier était bien implanté dans le secteur de Mulhouse.

Syndicat pôle Ried Brun

En réponse à la demande qui lui a été adressée le 15 avril dernier concernant le souhait de la commune de disposer d'éléments chiffrés permettant de connaître l'usage réel des contributions de la commune, le syndicat lui a adressé un rapport. Il en ressort que la contribution d'ANDOLSHEIM est passée de 51 610,72 € en 2025 à 58 588,39 € en 2026, soit une hausse de 6 977,67 € (+13,5%) reflétant une augmentation globale des charges (inflation, dépenses énergétiques et salariales). Depuis 2020, la progression cumulée atteint +17,64% avec une moyenne annuelle de +2,94% cloche proche de l'inflation cumulée. Andolsheim a choisi d'exercer trois compétences optionnelles : relais petite enfance, animation jeunesse et banque de matériel et reprographie. Pour l'animation jeunesse, Andolsheim se classe 4^{ème} parmi les communes avec 1809 prestations facturées depuis 2020 et 46 familles en moyenne par an. Le relais petite enfance a accompagné 5 familles en 2025, tandis que la banque de matériel a servi des associations locales, notamment Acti'Zoom. Le syndicat, confronté à l'absence de fonds de roulement, a dû reporter des paiements et envisage des ajustements tarifaires pour les prestations culturelles et sportives. Malgré des contraintes budgétaires partagées, les services restent accessibles avec une hausse des tarifs déjà appliqués pour les locations de l'espace Ried Brun.

Mme Pauline HAMRAOUI annonce la réélection de M. Marc BOUCHÉ à la présidence du syndicat, le 4 mai dernier. Elle regrette toutefois que les dates des réunions soient régulièrement modifiées, parfois au dernier moment. La date de la prochaine réunion a ainsi déjà été modifiée à deux reprises, alors qu'elle avait été fixée collégialement lors de la précédente séance. La nouvelle date retenue ne permet pas aux déléguées titulaires d'y participer, celles-ci étant déjà engagées par d'autres obligations alors même qu'il s'agit d'une réunion importante, notamment en raison de la création des commissions.

Point 8 – Divers

Le président d'Acti'zoom remercie la commune pour le prêt de matériel à l'occasion du marché aux puces.

La séance est levée à 22h14

La secrétaire

Corinne LUDWIG

Le maire

Christian REBERT